



HAL
open science

L'antonymie en latin dans les travaux de Claude Moussy

Pedro Duarte

► **To cite this version:**

Pedro Duarte. L'antonymie en latin dans les travaux de Claude Moussy. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2020, Sémantique latine. Hommage à Claude Moussy, N°20. hal-03244596

HAL Id: hal-03244596

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03244596v1>

Submitted on 1 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'antonymie en latin dans les travaux de Claude Moussy

Pedro DUARTE
Aix-Marseille Université. TDMAM UMR 7297
pedro.duarte@univ-amu.fr

RÉSUMÉ

Dans ses travaux menés en sémantique latine, C. Moussy réserve une place notable à l'étude de l'antonymie, en suivant l'analyse sémique. Il propose des conclusions tant sur les tendances fortes que sur des faits certes plus marginaux en termes fréquentiels mais remarquables pour l'approche discursive en latin, dont l'observation de paires antonymiques contextuelles ou encore l'antonymie interne.

MOTS CLEFS : contexte, contraire, contradictoire, négation, sème.

SUMMARY

In his work on Latin semantics, C. Moussy reserves a significant place for the study of antonymy using semantic analysis. His conclusions relate to key trends as well as to more marginal phenomena measured in terms of frequency, but which are important for an approach to discourse in Latin, such as the observation of contextual antonymic pairs and internal antonyms.

KEY WORDS : context, contrary, contradictory, negation, semantic feature.

Pour citer cet article : Pedro Duarte, « L'antonymie en latin dans les travaux de Claude Moussy », *Revue de Linguistique latine du centre Ernout. De Lingua Latina* n° 20, Décembre 2020, pages 13-41.

URL : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/numero-20>

Pour la revue dans son ensemble :

<http://www.lettres.sorbonne-universite.fr/ecoles->

[doctorales/concepts-et-langages](http://www.lettres.sorbonne-universite.fr/ecoles-doctorales/concepts-et-langages); puis rubrique « Publications ».

1. INTRODUCTION

J. Lyons (1970 : 313) avait émis un jugement sévère sur les études linguistiques portant sur l'antonymie : « on ne peut pratiquement rien tirer de valable des exposés théoriques traditionnels sur l'antonymie », avait-il ainsi affirmé, avant de formuler lui-même dans ses *Éléments de sémantique* une tripartition des cas d'antonymie, plus des « oppositions directionnelles ». De fait, l'étude de l'antonymie peut être complexe par l'intersection entre la logique et la linguistique, ainsi que le signalait M. Van Overbeke (1975), et par les débats linguistiques pour définir le fonctionnement de l'antonymie, notamment étudiée dans les « paires antonymiques ».

Reprenant les apports de J. Lyons (1978), mais aussi de l'analyse sémique, notamment avec les travaux de R. Martin (1976 ; 1983) et de F. Rastier (1987), C. Moussy a consacré plusieurs études à l'antonymie en latin, que celle-ci constituât le sujet même de l'article¹ ou qu'elle fût étudiée à l'occasion d'un autre sujet, comme les métaphores lexicalisées (C. Moussy 1989).

Les études de C. Moussy ne seront pas ici présentées dans leur strict ordre chronologique, mais organisées selon les enjeux linguistiques abordés : les enjeux morphologiques, lexicaux et sémantiques.

Il conviendra alors de retenir la problématique proposée par C. Moussy pour guider ses recherches : trouver ce qui est commun aux différents types d'antonymie².

Une place particulière sera réservée à l'antonymie contextuelle et l'antonymie interne (autrement appelée *énantiosémie*), qui constituent des cas d'espèce plus notables et étudiés à plusieurs reprises par C. Moussy. Force est de préciser que par « antonymie contextuelle » est entendu le fait que dans certains textes, les auteurs proposent un contraste parfois original entre deux termes : il va sans dire que l'antonymie est un fait linguistique qui implique d'analyser les emplois discursifs des termes.

2. CADRE THÉORIQUE

¹ Ces études consacrées proprement à l'antonymie sont réunies dans C. Moussy (2010).

² C. MOUSSY (1996b).

2.1. Qu'entendre par « antonymie » ?

Nombre de notions abordées dans l'étude de l'antonymie soulèvent des problèmes de définition majeurs, comme antonymie même³, contraire, opposition, contraste⁴, incompatible ou encore polaire⁵, même si, de manière plus spontanée, les antonymes peuvent être « définis sommairement comme des mots de sens contraire » (V. Nyckees : 1998 : 183). C. Moussy suit essentiellement la tripartition notamment formulée par R. Martin (1976 : 59) et J. Lyons (1978 : 226-227) pour les cas d'antonymie⁶ et se montre davantage attaché aux travaux de R. Martin sur l'« antonymie de négation » et l'« antonymie d'inversion ». C. Moussy ne manque pas de considérer

³ Notamment, R. MARTIN (1976 : 62-63) envisage le passif comme cas d'antonymie dans une configuration particulière : s'il n'y a pas permutation des termes et si « les énoncés comportent une relation d'ordre » (*X vainc Y / X est vaincu par Y*) ; autrement, la relation sémantique d'antonymie n'est pas établie par le locuteur (*X aime Y : Y est aimé par X*).

⁴ Voir J. LYONS (1978 : 226 ; 233-236) : le concept de « contraste » est ainsi employé pour les séries non-binaires ; il peut s'agir d'un ensemble de termes sémantiquement cohérents qui forme une série ordonnée selon un axe. Cet axe peut être hiérarchique, comme dans les grades militaires ; il peut être temporel, marqué par la succession nécessaire, comme dans les jours de la semaine ou les saisons. Enfin, cette série peut ne pas être ordonnée comme pour les noms de couleur.

⁵ Sur « polaire », C. MOUSSY (1996b : 149) évoque la difficulté de donner une définition à ce terme et synthétise de la sorte sa pensée : « En fait, si l'on utilise le terme "polaire" au sens strict, la polarité ne concerne que les antonymes qui n'admettent pas de terme intermédiaire, comme *mortalis / immortalis* ou *mas / femina*. On peut alors parler d'une opposition binaire positif-négatif ; on a à faire, nous allons le voir, à des paires complémentaires ». Il faut préciser que l'opposition binaire « positif-négatif » doit ici être entendue au sens linguistique employé par J. LYONS (1978 : 223), à la suite de Y. MALKIEL : « L'antonyme positif a tendance à précéder le négatif quand ils sont coordonnés pour former ce que MALKIEL (1959) appelle des binômes irréversibles ; cf. "good and bad" (...), "high and low" (...), "great or small" (...). Ce principe de séquence préférée a en fait une application beaucoup plus vaste. Il nous permet de distinguer un membre positif et un membre négatif dans des paires opposées comme "homme" et "femme", "parent" et "enfant", "nord" et "sud", "ciel" et "terre", "acheter" et "vendre", etc. Comme le remarque MALKIEL, tout ceci semble correspondre assez étroitement à ce qu'on pourrait décrire, pour d'autres raisons, comme une hiérarchie de préférence sémantique ».

⁶ J. LYONS traite ces questions dans le chapitre 9 de ses *Éléments de sémantiques*, consacré aux « relations sémantiques ». Parmi celles-ci, il définit les relations d'opposition et de contraste, dont l'empan sémantique mérite d'être défini. Il en souligne le flou notionnel, pour signaler qu'un flou pour partie comparable frappe le technicisme qu'est *antonymie*. J. LYONS (1978 : 196) avance également la notion d'« incompatibles », mais en signale le plus grand flou encore.

d'autres études pour construire son propre cadre théorique, comme les études de S. Stati⁷, plus précisément au sujet de l'énantiosémie⁸.

Concernant la tripartition évoquée, elle porte sur les « paires antonymiques » :

-1. les antonymes non gradables, appelés contradictoires ou complémentaires, e.g. *vivant / mort* : la négation de l'un prédique l'autre (*si X n'est pas vivant, alors X est mort ; si X n'est pas mort, alors X est vivant*) et il n'est pas possible de prédiquer ou nier conjointement les deux (*X est vivant et mort ; X n'est ni vivant ni mort*). En logique, cela correspond à une relation de disjonction exclusive.

-2. les antonymes gradables, appelés contraires ou scalaires, qui constituent ordinairement les deux extrêmes (ou pôles) sur une échelle : e.g. *haut / bas ; chaud / froid*. La prédication de l'un appelle la négation de l'autre (*si X est chaud, alors X n'est pas froid* et inversement), mais la négation de l'un n'implique pas la prédication de l'autre (*X n'est pas chaud* ne signifie pas nécessairement que *X est froid*, X pouvant être tiède). Il est ainsi possible de nier conjointement les deux extrêmes : *X n'est ni chaud ni froid*. Pour J. Lyons (1978 : 226), il s'agit du cas le plus ordinairement retenu pour définir les antonymes, parce qu'il s'agit de « ceux qui manifestent la propriété de polarité de la manière la plus frappante ». En logique, ce cas d'espèce correspond à l'incompatibilité.

-3. J. Lyons intègre également un cas d'espèce qu'il qualifie de « converse » ou « réciproque », comme *mari / femme, donner / recevoir*. Cette série se rapproche de l'emploi diathétique actif/passif et implique un changement de configuration des arguments de l'énoncé : *A est mari de B / B est femme de A ; A donne à B / B reçoit de A*.

Cette tripartition ne doit pas faire négliger les emplois discursifs. Comme le disait J. Lyons (1978 : 225), dans une situation de discours ordinaire, certaines oppositions gradables sont pour ainsi dire neutralisées, au profit d'une approche contradictoire des antonymes :

« (...) il faut aussi se rappeler que, dans la conversation de tous les jours, on emploie régulièrement les antonymes gradables comme des

⁷ S. STATI (1979) distingue jusqu'à sept types d'antonymes.

⁸ J. LYONS (1978), G. KLEIBER (2004) ou encore V. NYCKEES (1998) n'abordent pas ce fait. V. NYCKEES (1998 : 180 sq.) range d'ailleurs l'antonymie parmi les cas de « relations sémantiques externes ».

contradictaires et non des contraires. Si quelqu'un nous demande *X, il est bon aux échecs ?* et nous répondons *Non*, la personne qui nous a posé la question considérera sans doute que nous avons, implicitement, souscrit à la proposition "X est mauvais aux échecs". (...) Pour ce qui est de nos besoins pratiques immédiats, il suffit généralement de décrire les choses, du moins dans un premier temps, à partir d'une classification binaire, selon laquelle les choses apparaissent bonnes ou mauvaises, petites ou grandes, etc. (par rapport à une norme pertinente). Si nous nions qu'une chose est bonne ou si nous affirmons qu'elle n'est pas bonne, sans émettre de réserves, les autres participants peuvent légitimement en conclure que nous nous contentons d'une situation approximative où l'on peut interpréter les antonymes gradables comme des contradictoires ».

En somme, cette tripartition des cas d'antonymie est pour partie contredite par la représentation prototypique des antonymes : de même que J. Lyons dit que les antonymes contraires constituent les antonymes de référence, C. Moussy signale que le « couple idéal » d'antonymes – expression qu'il place lui-même entre guillemets – réside dans des couples comme *inīre / exīre*, par l'homologie entre la morphologie et la sémantique⁹. Cependant, cela n'implique nullement la seule création lexicale de telles paires antonymiques et C. Moussy (1998) en veut pour preuve le couple *intrāre / extrāre* : ce dernier terme n'est guère employé qu'une fois par Afranius (*Com. 5, 7*, éd. Daviault), dans un contexte plaisant, pour former un couple morphologiquement lié avec *intrāre* :

Afran. *Com. 5, 7*, éd. Daviault : *Simul limen intrabo, illi extrabunt ilico.*
« À peine aurai-je franchi le seuil qu'ils sortiront aussitôt. »¹⁰.

En outre, à un lexème peuvent correspondre plusieurs antonymes. Ainsi, à *femme* peut s'opposer non pas *mari*, mais *homme*, *compagne* voire *jeune fille*, etc., selon l'opposition considérée et le contexte¹¹. Cette configuration est particulièrement notable quand un terme est polysémique¹². C. Moussy se montre particulièrement

⁹ C. MOUSSY (1998 : 113).

¹⁰ Sauf mention contraire, les traductions sont personnelles.

¹¹ Dans le même ordre d'idées, J. LYONS (1978) signale que même les antonymes contradictoires peuvent être gradables en discours, dans une recherche d'effet : la paire *vivant / mort* peut ainsi être reprise avec la volonté d'insister sur le caractère indéniablement vivant de X et prédiquer ainsi : « *X est vivant, et comment !* »

¹² Cf. S. STATI (1979 : 39) : « En principe, si l'adjectif est polysémique, il n'est nullement nécessaire que tous ses sémèmes aient comme antonymes des sémèmes d'un seul autre adjectif ».

attaché à cette dimension contextuelle et discursive de la construction des antonymes.

Enfin, nous souhaiterions rappeler ce qui peut sembler être une évidence, à savoir que les antonymes impliquent « une certaine communauté de sens (...) ». Les termes antonymes doivent appartenir à un même domaine de sens », pour reprendre les mots de V. Nyckees (1998 : 184). Or, l'étude de l'antonymie peut tendre à majorer la question de l'opposition, au détriment de la communauté de sens. Il nous semble que cette conjonction « communauté de sens » et « opposition » fonde pour partie le choix opéré par C. Moussy de privilégier l'approche sémique pour étudier l'antonymie en latin.

2.2. L'analyse sémique

2.2.1. Le « lieu » de l'opposition antonymique

Dans l'ensemble de ses travaux portant sur l'antonymie, C. Moussy présente inmanquablement l'analyse sémique comme un cadre théorique « indispensable » pour l'approche de l'antonymie.

C. Moussy (2010 :10) : « Il importe de souligner combien l'analyse sémique est utile pour définir avec précision le lieu des oppositions entre antonymes qui est le sème (les antonymes présentent des sèmes communs et au moins un sème qui les oppose). ».

Pour C. Moussy, l'analyse sémique est particulièrement probante dans l'étude de la polysémie et de l'antonymie, cependant qu'il exprime des réserves pour son application dans l'étude de la synonymie¹³.

L'étude linguistique de l'antonymie a longtemps été le parent pauvre des relations sémantiques et diverses théories sémantiques considèrent parfois rapidement les particularités de l'antonymie¹⁴. C. Moussy se fonde alors tout particulièrement sur les travaux de R. Martin (1976 ; 1983) et de F. Rastier (1987), dans le cadre de l'analyse sémique¹⁵. Il rejoint les conclusions de R. Martin (1976 : 65-

¹³ Voir C. MOUSSY (1991b) et les contributions de J.-F. THOMAS et P. LECAUDÉ dans le présent volume.

¹⁴ En guise de comparaison, nous renvoyons aux quelques pages de G. KLEIBER (2004 : 93-95) consacrées à l'antonymie, dans le cadre de la sémantique du prototype. Voir aussi A. WIERZBICKA (1972).

¹⁵ Un intérêt de cette analyse réside dans son approche distinctive, ce qui a fait parler de « sémantique différentielle » (voir e.g. V. NYCKEES : 1998 : 234). Voir V. NYCKEES

66), pour qui l'opposition réside dans le sème et non dans le lexème et pas seulement dans le sémème¹⁶. Rappelons l'argumentation de R. Martin tout en adjoignant les exemples latins proposés par C. Moussy (1996b ; 1998) : le lexème n'est pas le niveau linguistique qui doit être considéré puisque à un lexème peut correspondre comme antonyme un syntagme nominal ; ainsi, de *grātia* « reconnaissance » en regard de *ingrātus animus* « ingratitude ». Rejetant le niveau du lexème, certains sémanticiens retiennent le niveau du sémème comme satisfaisant pour analyser l'antonymie. R. Martin récuse cela au titre des dissymétries observables, comme *intelligent* « qui est capable de comprendre » vs *sot, bête, stupide, inintelligent* au sens de « qui n'est pas capable de comprendre ». C. Moussy (1998) signale de même qu'à *sapiens* s'opposent *insipiens, āmens, dēmens, excors, uēcors*, auxquels nous saurions ajouter *stultus*. Cela est encore plus notable avec un lexème polysémique qui peut avoir plusieurs antonymes : *grātia* au sens de « bienveillance » cette fois a pour antonyme *invidia* « malveillance ». Surtout, R. Martin (1976 : 65-66) prend l'exemple du verbe *entrer* pour défendre son hypothèse de l'importance des sèmes : *entrer* peut être défini comme possédant deux sèmes, à savoir un sème de mouvement et un sème de direction (de l'extérieur vers l'intérieur). Or, la négation grammaticale *ne pas entrer* peut donner lieu à deux interprétations :

- *ne pas entrer* = *rester* : c'est le sème de mouvement qui est annulé (et partant, le sème de direction).

- *ne pas entrer* = *sortir* : c'est le sème de direction qui est alors inversé : /mouvement/ + /direction de l'intérieur vers l'extérieur/.

C. Moussy éprouve cette proposition à l'aide du couple antonymique latin *adīre / redīre*, plutôt que *inīre / exīre* : *adīre* a pour sémème « aller vers », avec un sème de mouvement et un sème de direction. *Redīre* s'en différencie par un trait sémique inverse : le sème de direction /vers/ devient /à partir de/. Si *adīre* est nié avec une négation qui porte sur le sème /mouvement/, il convient alors de retenir le signifié du verbe *manēre*. Ainsi deux couples antonymiques peuvent être ainsi établis : *adīre vs redīre* et *adīre vs manēre*.

En somme, nous pourrions formuler ainsi, sur le modèle de R. Martin :

(1998 : 236-237), qui signale que, précisément, l'analyse sémique peut être un outil intéressant dans l'approche des emplois de lexèmes en discours, et dans leur interprétation.

¹⁶ Voir C. MOUSSY (2000 : 53).

- *redīre* : /aller/ /à partir de/ = /mouvement/ + /direction inverse¹⁷/
- *adīre* : /aller/ /vers/ = /mouvement/ + /direction/
- *manēre* : /rester/ = /état/ (/mouvement/ annulé)

Ces paires antonymiques sont ainsi différentes : le couple antonymique *adīre* / *redīre* constitue un couple converse si nous considérons un aller-retour ; *adīre* / *manēre* aussi bien que *redīre* / *manēre* constituent en revanche des paires antonymiques contradictoires. En outre, il existe une distinction forte entre *redīre* et *adīre* qui sont des verbes d'action, cependant que *manēre* est un verbe d'état. De fait, *manēre* peut servir d'antonyme à plusieurs verbes, notamment *abīre*, en regard de *adīre*. D'ailleurs, C. Moussy (1998) l'envisage également dans une opposition documentée par Plaute, *Curc.* 589 : « *Quid ego faciam ? maneam an abeam ?* » (« Que faire ? Rester ou m'en aller ? »). Partant, C. Moussy (1998 : 110) souligne cette dissymétrie qui soulève la question des « paires antonymiques », en prenant également l'exemple de *silēre* qui sert d'antonyme à plusieurs verbes dénotant un acte de parole :

« Aux nombreux verbes latins signifiant "parler" (*loqui, fari, dicere*) ou "chanter" (*canere, cantare*), ou "crier" (*clamare, exclamare, clamitare, uociferari*), sans parler de ceux qui ont un sens plus restreint comme *murmurare* "murmurer, gronder" ou *gemere* "gémir", à tous ces verbes donc on ne peut guère opposer comme contraires que *tacere* "se taire", et *silere* "faire silence". Ces exemples montrent que le lexique n'est pas structuré selon une loi de symétrie ».

2.2.2. Formalisation de l'analyse sémique

Dans ses premiers travaux qui se fondent sur l'analyse sémique, C. Moussy suit la formalisation proposée par A. J. Greimas (1966), qui implique une progressivité dans les traits sémiques, par restrictions progressives, mais surtout l'utilisation d'un vocabulaire technique, à tendance monosémique, pour réduire l'ambiguïté sémantique possible des termes employés pour les traits sémiques. Ainsi, au sujet de la paire antonymique *humilis* / *celsus*, C. Moussy (1989 : 315) propose :

/spatialité/ + /dimensionnalité/ + /verticalité/ +	/infératif/ : <i>humilis</i>
	/supératif/ : <i>celsus</i>

¹⁷ Concernant *redīre*, C. MOUSSY (1997) signale que le préverbe *red-* marque en l'espèce le sens inverse, également analysable dans *recurro, regredior, reuertō*.

Il en va de même pour les distinctions des paires *iuuenis* / *senex*, *nouellus* / *uetulus* et *nouus* / *uetus*, que C. Moussy reprend à E. Coseriu (1975), tout en appliquant l'analyse sémique du modèle de A. J. Greimas¹⁸ :

/animé/ + /humain/ + /âge/ +	/infératif/ : <i>iuuenis</i>
	/supératif/ : <i>senex</i>
/animé/ + /non humain/ + /âge/ +	
	/infératif/ : <i>nouellus</i>
	/supératif/ : <i>uetulus</i>
/inanimé/ + (/non humain/ ¹⁹) + /âge/ +	
	/infératif/ : <i>nouus</i>
	/supératif/ : <i>uetus</i>

Dans son étude de l'antonymie, C. Moussy n'a utilisé cette formalisation dans les termes de A. J. Greimas que dans cet article : dans la suite de ses travaux, nous ne trouvons plus l'emploi d'un vocabulaire hautement technique, souvent décrié dans l'analyse sémique²⁰. À titre illustratif, C. Moussy (1998 : 113) formule l'antonymie entre *dīues* et *pauper* de la sorte : « qui possède / beaucoup / de biens » vs « qui possède / peu / de biens », où le quantifieur est le « lieu » de l'opposition antonymique. Il suit alors plutôt la terminologie de R. Martin (1983) et de F. Rastier (1987). Ainsi, quand C. Moussy (1992) revient sur la polysémie de *litāre*, il conçoit deux acceptions antonymiques dans les emplois intransitifs de ce verbe, considérant que le sème qui distingue les deux acceptions est un sème afférent, actualisé selon « les composants intégrés au

¹⁸ Dans ces exemples, il s'agissait pour C. MOUSSY de montrer comment l'analyse sémique permettait d'observer la « virtualisation » de certains sèmes et l'adjonction de « sèmes afférents » (terminologie de F. RASTIER) dans le fonctionnement métaphorique de tels termes.

¹⁹ C. MOUSSY (1989 : 315) précise : « (dans ce dernier cas, nous indiquons le sème /non humain/ entre parenthèses, parce qu'il est impliqué par le sème /inanimé/ et nous paraît donc superflu) ».

²⁰ V. NYCKEES (1998 : 233) : « (...) certains sémanticiens structuralistes recourent, pour désigner leurs sèmes, à un langage monosémique d'aspect très technique et abstrait, particulièrement hermétique en regard des significations analysées. Ainsi, Greimas définit le mot *tête* par des traits tels que la "supérativité". La complexité de l'outil descriptif peut paraître alors disproportionnée par rapport à la simplicité (au moins apparente) de la signification étudiée ».

sémème par le contexte », pour reprendre les mots de F. Rastier (1988 : 8). En l'espèce, les deux sémèmes se rejoignent sous la forme : /procurer une réparation/ /qui apaise/ /la divinité/ (ou /qui agrée/ /à la divinité/). La différence est le sème afférent /en sacrifiant/ vs /en étant sacrifiée/, selon que le sujet soit le sacrifiant ou la victime sacrificielle. Il s'agit alors d'une polysémie interne d'acceptions, pour reprendre avec C. Moussy la terminologie de R. Martin (1983 : 74 sq.).

Nous ne saurions, toutefois, évoquer l'analyse sémique sans en rappeler les principales critiques²¹ : elles portent notamment sur l'intuition et la subjectivité du linguiste, sur l'utilisation d'une langue comme métalangue qui serait pour ainsi neutre et exempte d'ambiguïté ou encore sur l'impossibilité d'« appréhender à la fois la polysémie d'un vocable et l'insertion de chacune de ses significations dans un champ sémantique spécifique » (V. Nyckees 1998 : 234). Il faut souligner en l'espèce l'intérêt, mais aussi la prudence de l'approche de C. Moussy dans l'analyse sémique.

2.3. Conceptions antiques de l'antonymie

C. Moussy est revenu sur les textes anciens pour percevoir le regard que les locuteurs portaient dans leur langue sur cette relation sémantique qu'est l'antonymie. À cet égard, il est loisible de citer les *Topiques* d'Aristote ; l'étude de la polysémie y est envisagée à partir de l'antonymie : pour savoir si un terme est polysémique, il convient de voir s'il a un antonyme ou plusieurs. Le premier exemple développé concerne l'adjectif ὀξύς « aigu », qui a pour antonyme βαρύς « grave » quand il s'agit de la voix ou bien ἀμβλύς « émoussé » quand il s'agit d'un solide. Citons ici le passage des *Topiques* d'Aristote I, 15, 106a 9-35, dans la traduction de J. Brunschwig (Paris, Les Belles Lettres, 1967) :

« Pour savoir si un terme donné se prend en plusieurs sens spécifiques ou en un seul, il faut utiliser les procédés suivants. Considérer d'abord son contraire, pour voir s'il se prend en plusieurs sens, la discordance éventuelle pouvant être d'ailleurs soit d'espèce soit de nom. Dans certains cas, en effet, la différence apparaît immédiatement sur le plan même des noms ; ainsi, *aigu* a pour contraire *grave* dans les sons, et *obtus* dans les corps. Il est donc clair que le contraire d'*aigu* se prend en plusieurs sens ; et si tel est le cas, on peut en dire autant d'*aigu*, puisqu'à chacun des termes ci-dessus doit correspondre un contraire distinct : ce n'est pas le même *aigu*, en effet, qui va être le contraire d'*obtus* et celui de *grave*, encore qu'*aigu* soit contraire à chacun d'eux. De son côté, *grave* a pour contraire *aigu* dans les sons et *léger* dans les corps ; *grave* se prend par conséquent en plusieurs sens, puisque son contraire en fait autant. De même encore, *beau* s'oppose

²¹ Voir e.g. V. NYCKEES (1998 : 232-237).

à *laid* pour qualifier un être vivant, et à *méchant* pour qualifier un logis ; *beau* est donc un terme équivoque.

Dans certains cas, en revanche, il n'existe aucune discordance sur le plan des noms, mais c'est une différence spécifique qui se dévoile immédiatement dans les termes considérés ; ainsi dans le cas de *clair* et de *sombre*. On dit en effet d'un son qu'il est clair ou sombre, on le dit aussi d'une couleur. Il n'existe donc aucune discordance sur le plan des noms, mais c'est une différence spécifique qui se dévoile immédiatement dans ces termes, puisque ce n'est pas de la même manière que l'on dit d'une couleur qu'elle est claire et qu'on le dit d'un son. On s'en aperçoit clairement en se référant aux organes des sens, puisque les qualités spécifiquement identiques relèvent du même sens ; or, ce n'est pas par le même sens que nous apprécions la clarté d'un son et celle d'une couleur, mais par la vue pour l'une et par l'ouïe pour l'autre. Il en va de même pour *piquant* et *doux*, appliqués aux saveurs et aux corps : ils relèvent ici du toucher et là du goût. Ici encore, il n'y a aucune discordance sur le plan des noms, ni pour les termes directs ni pour leurs contraires, puisque c'est *doux* qui est le contraire de chacune des acceptions de *piquant* ».

Dans ses *Topiques*, Cicéron distingue trois types d'antonymes, qu'il réunit sous le terme *contraria* : les *aduersa*, comme *sapientia* et *stultitia*²² ; les *prīuantia*, qui reposent en bonne partie sur une association morphologiquement marquée, notamment à l'aide du préfixe privatif *in-* (*dignitās*, *indignitās*)²³ ; enfin, les *negantia*, que Cicéron qualifie de « *ualde contraria* », comme *mās* / *fēmina*. C. Moussy note alors que dans le catalogue d'exemples cicéroniens des *negantia*, certains sont malvenus, à l'instar de *longum* / *breue* ou *māius* / *minus* : il s'agit de « contraires », puisqu'il s'agit d'antonymes gradables. Bien entendu, comme le précise C. Moussy (1996b : [144]²⁴) :

« ils seraient *ualde contraria* pour la raison qu'ils constituent les degrés extrêmes d'une échelle ».

De fait, il est indispensable de revenir sur la conception que les Anciens pouvaient avoir de l'opposition, qui ne correspond pas

²² Cela rejoint les « antonymes parfaits » dans la terminologie de J. POHL, rappelée par C. MOUSSY (1996). Pour J. POHL (1970 : 186), appartiennent à cette catégorie « ceux qui sont tels que l'énoncé de l'un s'associe à peu près inmanquablement à celui de l'autre ».

²³ Voir C. MOUSSY (1999 : 19).

²⁴ Nous n'avons pu consulter cet article que dans sa version reprise dans C. MOUSSY (2010), d'où la pagination de la publication de 2010, signalée à cet effet entre crochets droits.

nécessairement à notre propre conception, laissant envisager que notre analyse sémantique des termes doit bien considérer le contexte culturel. Nous reprenons à titre illustratif un développement particulièrement éclairant de C. Moussy (1966 : 475-476) :

« Il est inutile de revenir ici sur l'explication du sens premier de *grātīis* et de *grātuītus*, qui dans les deux cas se comprend bien à partir des valeurs premières de notre famille ; l'important est de noter que dans l'usage classique ces mots ont pu s'appliquer habituellement à des prestations, des services gratuits, alors que, dans le même temps, *grātia* était utilisé pour désigner le bienfait réciproque, le paiement en retour. C'est qu'il n'y a pas là véritable antinomie : les termes de "rémunération" et de "gratuité" ne nous apparaissent contradictoires que parce que nous avons l'habitude de voir dans ce dernier un synonyme de "désintéressement". Tout autre est la conception de la gratuité que se fait un historien du droit romain : pour lui, gratuité et rémunération ne sont pas deux notions antonymes, mais solidaires ; toutes deux se fondent sur la réciprocité : le don gratuit, comme toute autre prestation, appelle une compensation, un contre-don. La différence essentielle qui sépare le service gratuit de la prestation rémunérée, c'est que dans le premier cas le paiement en retour n'est pas du ressort de l'obligation juridique, mais de l'obligation morale. ».

3. APPROCHE EN MORPHOLOGIE LEXICALE DES ANTONYMES

L'étude de l'antonymie invite à s'interroger sur la forme même des antonymes, étant entendu qu'un nombre non négligeable de ces antonymes est construit par dérivation, par l'adjonction d'un préfixe dit privatif : J. Lyons (1978 : 222-223) notait alors que dans nombre de langues, les antonymes sont souvent morphologiquement liés, mais que les antonymes les plus courants ont tendance à ne pas présenter de ressemblance formelle²⁵. C. Moussy signale qu'en latin la part d'antonymes morphologiquement liés est importante ; ces paires morphologiquement liées permettent d'apprécier la variété des préfixes employés, selon la nature du dérivé, la valeur sémantique de tel préfixe privatif au regard de tel autre²⁶ et selon une distinction dans l'appariement même des préfixes, le cas échéant : préfixe privatif vs

²⁵ Suivant E. SAPIR (1968), J. LYONS (1978 : 225) avance une hypothèse à cette absence de lien morphologique entre les antonymes gradables les plus usuels : « (...) cela reflète une lexicalisation plus poussée des contrastes entre deux pôles ». Cette hypothèse intéressante est sans doute excessive par sa systématisme supposée. C. MOUSSY n'en fait en tout cas nullement état dans ses travaux sur l'antonymie en latin.

²⁶ Voir C. MOUSSY (1998), dans la continuité des travaux de F. BADER (1962).

∅²⁷ (e.g. *impotens* / *potens*, *exarmāre* / *armāre*) ou deux préfixes antonymes employés sur une même base de dérivation²⁸ (e.g. *inīre* / *exīre*, *discors* / *concors*), avec une tendance à l'homologie entre morphologie et sémantique²⁹. Toutes les paires morphologiquement construites de la sorte ne doivent pas nécessairement être considérées comme des paires antonymiques puisque des différences sémantiques notables sont possibles à l'instar du français *différent* / *indifférent*, en regard des paires antonymiques *différent* / *semblable* et *indifférent* / *sensible*.

3.1. Présentation générale de l'étude morphologique

C. Moussy (2000) procède en partant de la nature du mot préfixé, pour apprécier le matériel linguistique disponible selon les parties du discours³⁰ :

- pour les adjectifs : préfixes *in-*, *dis-*, *uē-*, *ex-* ou *ē-*, *dē-* et *ab-*. C. Moussy suit essentiellement les analyses proposées par F. Bader (1962) : notamment, *dis-* exprime surtout, du moins à l'origine, le contraire d'un concept, cependant que *uē-* indique la non-possession ; les autres préfixes se distingueraient moins les uns des autres.
- pour les adverbes : est rappelé le cas général d'une formation fondée sur les adjectifs correspondants : *fēliciter* / *infēliciter*, *piē* / *impiē*. Puis sont mentionnés des exemples qui dérogent à ce principe, comme *deorsum* / *sursum*.
- pour les substantifs : sont mentionnés les préfixes *in-*, *dis-*, *uē-*, *dē-*, *ab-* (*ā-*) et *se-* (*so-*), avec quelques particularités pour les substantifs formés avec *in-* dont des parasynthétiques comme *inedia*. La morphologie lexicale est comparable à celle des adjectifs en ce que les paires antonymiques peuvent être constituées sur le patron ∅ vs préfixe privatif (e.g. *pietās* / *impietās*) ou par l'opposition de deux préfixes (e.g. *concordia* / *discordia*).

²⁷ À notre connaissance, C. Moussy ne s'est pas attardé sur les cas de « réfection inverse » possibles, où le terme préfixé en *in-* est premier par rapport au terme simple.

²⁸ Voir C. Moussy (2000 : 53 n. 7) : « Cette remarque peut paraître évidente, mais il existe aussi, dans le cas des couples antonymiques constitués de verbes, des cas où l'antonymie n'est pas exprimée par un préverbe privatif, mais par l'opposition entre deux préverbes (ainsi dans les couples *antepōnō* / *postpōnō* ou *prōsum* / *obsum*). ».

²⁹ C. MOUSSY (1998 : 112).

³⁰ C. MOUSSY n'a pas consacré d'étude sur l'antonymie qui concerne les prépositions, mais certains de ses élèves l'ont fait, comme J.-P. BRACHET (1999) sur *extra* et *intra*.

- pour les verbes : préverbes *dē-*, *ex-* (*ē-*), *re-* (*red-*), *dis-*, *ab-* et *sē-*³¹. À ces préverbes qui ont un emploi comme inverseur, C. Moussy ajoute les couples antonymiques *ante-* / *post-*, *prō-* / *ob-*, *prō-* / *retrō-* et *sub-* / *super-*. Les premiers préverbes peuvent ne pas s'opposer à quelque autre préverbe (*decet* / *dēdecet* ; *uēlō* / *reuēlō*, etc.), ou si (*exeō* / *ineō* ; *recēdo* / *prōcēdo*, etc.). C. Moussy (1997) a consacré une étude plus particulière au préverbe *re-* qui permet de noter une évolution historique : l'emploi de *re-* comme inverseur se fait plus rare dans l'Antiquité tardive, puisque C. Moussy ne relève comme créations de préverbés en *re-* avec un rôle d'inverseur que *regrado* et *reprobō*.

3.2. Les préfixes « privatifs » et d'« inversion »

Il convient de revenir sur le préfixe *in-*, dont C. Moussy (1996b : [147]) signale qu'il « véhicule souvent ce qu'on peut appeler un sème d'annulation : dans *immor[t]alis*, le préfixe annule le sème de mortalité de *mortalis* », formulation qu'il précise ensuite :

C. Moussy (2000 : 53) : « Dans le cas des adjectifs à préfixe privatif, on peut souvent rendre la valeur du préfixe par "privé de" (par opposition au sème "qui possède"). Par exemple, en face de *sanus*, "qui possède sa raison", *insanus* signifie "privé de sa raison" ».

Cette formulation plus récente nous semble plus en cohérence avec l'approche sémique proposée par C. Moussy en l'espèce.

Il précise ailleurs (1996b) que ce préfixe peut également participer d'une opération d'inversion, comme dans *amicus* / *inimicus*, *sapiens* / *insipiens*, cette notion même d'inversion étant essentielle. Concernant le préverbe *dē-*, C. Moussy, reprenant la terminologie de M.-N. Gary-Prieur (1976), proposait d'y voir des emplois comme « inverseur », soit un opérateur (opération) – et non une valeur (composant sémantique). Il est particulièrement suggestif de rappeler que C. Moussy a d'ailleurs dirigé la thèse de J.-P. Brachet sur les préverbes en *ab-*, *dē-* et *ex-*. Dans la version remaniée de sa thèse, J.-P. Brachet (2000 : 198) consacre le chapitre 7 aux emplois de *dē-* comme « opérateur d'inversion » et précise :

« Dès lors, le préverbe *dē-* a été utilisé comme une sorte de morphème destiné à former des antonymes, indépendamment d'une éventuelle signification "de haut en bas". Il ne s'agit alors plus tellement de

³¹ La forme *ne-* est signalée de manière incidente, dans la distinction bien connue entre les préfixes privatifs *in-* et *ne-* hérités de la négation indo-européenne : C. MOUSSY (2000 : 55 n. 18).

modification sémantique de la base par le préverbe, mais d'un usage presque grammaticalisé. Dans ces composés, le sens propre du verbe de base disparaît. C'est l'ensemble qui prend un sens contraire à celui du simple, et les formes ne sont pas analysables d'un strict point de vue sémantique : on ne peut pas "monter de haut en bas" ni "croître de haut en bas", ni "construire de haut en bas" ».

Cette possibilité reste pourtant limitée à certains verbes et participe à ce compte de la création lexicale et non pas à un principe totalement poussé de grammaticalisation. J.-P. Brachet (2000 : 203) propose alors de revenir sur un élément de définition de l'antonymie :

« La création d'antonymes est un processus orienté : il y a un terme de base que la langue considère implicitement comme premier ontologiquement. (...) Il y a là un terme qui est traité comme positif, son antonyme étant considéré comme un symétrique négatif ».

Le préfixe *dē-* peut également servir pour l'« antonymie de négation » et C. Moussy distingue ainsi *dēmens* (antonymie de négation) et *descendere* (antonymie d'inversion).

3.3 « Antonymie de négation » et « antonymie d'inversion »

Les travaux de C. Moussy suivent une distinction fondamentale entre « antonymie de négation » et « antonymie d'inversion ». La distinction duale ainsi opérée permet à C. Moussy de développer ses analyses en fonction de ces deux opérateurs : opérateur de négation et opérateur d'inversion³². Elle a le mérite de souligner les convergences plutôt que de s'attarder sur les nuances sémantiques qui pourraient être retenues. Il ne faudrait pas perdre de vue la problématique forgée par C. Moussy, à savoir percevoir les points communs de fonctionnement des différentes formes d'antonymie :

C. Moussy (1998 : 114) : « Si nous illustrons cette proposition (sc. la théorie de R. Martin sur l'antonymie de négation) à l'aide d'exemples pris dans la langue latine, nous pourrions dire, par exemple, que *tacere* "se taire", comporte l'annulation de l'idée de parole présente dans *loqui* ; dans *femina* "femelle", le trait "féminin" annule le trait "masculin" de *mas*, "mâle" ».

En l'espèce, c'est par une habile formulation que C. Moussy maintient le terme d'*annulation*, mais il s'agit plutôt, en l'espèce, d'une

³² Voir R. MARTIN (1976 : 60 sq.).

substitution. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là du lieu de l'opposition antonymique.

Par ailleurs, reprenant les différentes « directions » étudiées notamment par P. Imbs (1970), R. Martin (1976 : 67-68) et J. Lyons (1978 : 227 *sq.*), C. Moussy propose trois grands types d'inversion : inversion de direction de mouvement, de position et de degré. La notion d'inversion se distingue de celle d'opposition directionnelle retenue par J. Lyons qui différencie ainsi, à titre d'exemple, dans l'ensemble *nord, sud, est, ouest*, des oppositions directionnelles antipodales et orthogonales : *nord* est en opposition antipodale avec *sud*, mais en opposition orthogonale avec *est* et *ouest*, étant entendu que ces oppositions ne s'entendent pas que pour la localisation strictement³³.

Inversion de direction de mouvement (sens propre et figuré) : cela concerne des couples antonymiques comme *inīre / exīre, abeō / redeō, adeō / redeō, admouēre / āmouēre*. Ces inversions peuvent également porter sur des notions plus abstraites, liées à un changement ou une modification : *gaudium / tristitia ; amor / inuidia ; amīcus / inimīcus*, mais aussi les prépositions *prō* et *contrā*, les verbes *dare / accipere, construere / destruere*.

Inversion de position (au plan spatial, temporel ou logique). Cet ensemble est subdivisé en quatre sous-ensembles :

- axe de la verticalité : *suprā / infrā, superior / inferior*.
- axe de l'horizontalité : *laeuus / dexter, oriens / occidens*.
- axe de « la profondeur » (P. Imbs 1970) : *ante / post, antīcus, postīcus, prōra / puppis*.
- axe temporel : *prīdiē / postrīdiē, māiōres / minōres*.

C. Moussy (1996b : [148]) y adjoint judicieusement, d'après le témoignage de Cicéron, *Topiques* 71, un axe logique, quand « l'antonymie se manifeste dans des oppositions comme celle de la cause et de la conséquence », en l'espèce avec *antecēdentia / consequentia* et *causa / effectum*.

Inversion de degré : il s'agit ici des antonymes gradables, comme *calidus / frīgidus, laetus / tristis, formōsus / dēformis, sapiens / insipiens, ualidus / inualidus*. C. Moussy fait sienne l'analyse de R. Martin (1976 : 68 n. 12) pour qui l'antonymie n'accompagne pas

³³ J. LYONS (1978 : 229) précise : « Les oppositions antipodales sont dominantes, car la plupart des francophones diront sans hésitation que "nord" et "sud" ou "est" et "ouest" sont des contraires plutôt que "nord" et "est" ou "nord" et "ouest" ».

toute différence de degré : pour ce dernier, la position symétrique par rapport à une moyenne est une condition *sine qua non* de l'antonymie. En d'autres termes, nous retrouvons l'analyse selon laquelle l'antonymie à proprement parler serait constituée des antonymes gradables. C. Moussy (1998 : 115) a alors le grand mérite de souligner une particularité qui n'a pas été signalée ailleurs, nous semble-t-il, à savoir que l'antonymie lexicale d'inversion est le type d'antonymie où « les paires obtenues ne constituent pas forcément des couples ».

4. « L'ANTONYMIE CONTEXTUELLE »

C. Moussy a réservé une place de choix à l'étude de l'antonymie contextuelle, ce qui s'inscrit de manière cohérente dans ses travaux portant sur l'antonymie, où il partait avant tout de la signification en discours. L'expression même d'« antonymie contextuelle » est d'abord parue sous la plume de J. Pohl (1970 : 187), qui définissait les antonymes contextuels comme :

« (...) ceux dont l'opposition ne se présente à la pensée que dans un contexte déterminé, qu'il s'agisse de l'environnement ou de la situation ».

C. Moussy (1996b) relève ainsi en latin un emploi notable de *inaestimabile* en paire antonymique avec *aestimabile* au sens de « qui a de la valeur » vs « qui n'a pas de valeur ».

Cic. *Fin.* 3, 20 : *Aestimabile esse dicunt – sic enim, ut opinor, appellemus – id, quod aut ipsum secundum naturam sit aut tale quid efficiat, ut selectione dignum propterea sit, quod aliquod pondus habeat dignum aestimatione, quam illi ἄξιαν uocant, contraque inaestimabile, quod sit superiori contrarium.*

« Ils disent qu'est "prisable" – il me semble qu'il nous faut employer ce nom – ce qui est en soi conforme à la nature ou qui produit quelque chose de tel qui soit digne d'être choisi pour cette raison qu'il a un certain poids digne de prix – qu'ils appellent ἄξια –, et au contraire, "méprisable" ce qui est le contraire du précédent ».

Ce cas d'espèce nous semble rejoindre celui de *opus est* et *necesse est* que signale C. Moussy (2008 : 199) dans un autre passage de Cicéron, où « dans ce contexte, l'opposition entre l'utilité et la nécessité est on ne peut plus nette ». Il s'agit d'une longue lettre que Cicéron adresse à Lentulus et dans laquelle Cicéron rapporte la pensée d'Appius :

Cic. *Fam.* 1, 9, 25 : (...) *si curiata lex non esset, se paraturum cum collega tibi que successurum, legemque curiatam consuli ferri opus esse, necesse non esse* (...).

« [il dit que] s'il ne s'agissait pas d'une loi curiate, il s'entendrait avec son collègue pour te succéder et qu'une proposition de loi curiate était utile, mais non indispensable pour un consul ».

Cette forme d'antonymie peut être de portée très limitée puisque relevant parfois de l'*unicum*, mais elle a l'intérêt de rendre compte du dynamisme de la langue et des rapprochements proposés par des auteurs pour produire des contrastes. Les antonymes contextuels sont ainsi possibles dans un contexte discursif précis qui assure les conditions d'encodage et de décodage du contraste. Les traités rhétoriques sont un genre textuel riche à cet égard et qui a retenu l'attention de C. Moussy³⁴. Ainsi, il observe très justement une distinction opérée par Cicéron dans le *De officiis*, I, 132 et II, 48. Citons le premier des deux passages en question :

Cic. *De off.* 1, 132 : *Et quoniam magna vis orationis est eaque duplex, altera contentionis, altera sermonis, contentio disceptationibus tribuatur iudiciorum, contentio senatus ; sermo in circulis, disputationibus, congressionibus familiarium uersetur, sequatur etiam conuiuia.*

« Et puisqu'il existe une grande puissance du discours et que celle-ci est double, à savoir la puissance de l'éloquence et la puissance de la conversation³⁵, l'éloquence doit être assignée dans les débats au tribunal, devant les assemblées et au Sénat, cependant que la conversation doit s'exercer dans les petits cercles, dans les débats philosophiques, dans les réunions entre amis, et elle doit même suivre les banquets ».

C. Moussy (1996a : 168) commente alors :

« L'antonymie n'est pas constituée par une opposition entre des sens, mais entre des traits de sens, entre des sèmes. En ce qui concerne *sermo* et *contentio*, si on admet que "conversation" et "éloquence" sont des traits de sens qui s'opposent, on peut dire que ces deux termes, qui ont par ailleurs en commun le sens de "parole", sont en relation d'antonymie ».

La formulation prudente de C. Moussy (« en relation d'antonymie ») marque toute la précaution qui s'impose ici et qui fait affleurer la question de la définition même de l'antonymie : les

³⁴ Voir C. MOUSSY (1994).

³⁵ S. MERCIER dans sa nouvelle traduction aux Belles Lettres (2014) propose « style soutenu » pour *contentiō* et « conversation familière » pour *sermō*.

productions spontanées d'une forme de contraste sont-elles pour ainsi dire qualifiables d'antonymie ? L. Gavaille (2015) rappelle le contexte de production qui est sans doute pertinent pour voir les conditions de production ponctuelle d'une telle antonymie contextuelle : dans le *De officiis*, Cicéron reprend notamment la pensée de Panétius qui réhabilite les différentes formes de λέξεις.

« Ce grand style de combat, d'abord condamné par l'ancien stoïcisme pour son caractère « gras » (ἄδρός), est ensuite réhabilité par Panétius, qui en réoriente l'interprétation vers l'efficacité oratoire, en même temps qu'il transforme le style « maigre » (ισχνός) des Stoïciens en celui, simple, élégant et pur de la conversation philosophique ».

En somme, il existe ici un calque sémantique – qui ne s'est, certes, pas imposé – depuis le couple antonymique grec λέξις ἀγωνιστική vs ἐναγωνίος. Le choix même du lexique latin n'est pas anodin. Toujours selon L. Gavaille (2015) :

« Parce que le nom *contentio* recouvre les trois formes du discours public (*iudicia, contiones, senatus*), il peut être traduit ici, de manière contextuelle, par "éloquence". Mais ce qui, dans le signifié du mot, rend possible cette application à différentes formes de paroles de combat, c'est l'idée, conforme au sémantisme du verbe *contendere*, de tension de forces opposées ».

Ici, L. Gavaille nous semble suivre les mêmes principes d'analyse de sémantique discursive que C. Moussy en envisageant à la fois l'influence de la langue grecque et la motivation synchronique du choix des lexèmes latins pour instituer de nouveaux signifiés et de nouvelles relations sémantiques à l'occasion d'appariements inédits.

5. UN « CAS-LIMITE » : L'ANTONYMIE INTERNE OU « ÉNANTIOSÉMIE »

5.1. Exemples d'énantiosèmes

Dans son étude consacrée aux métaphores lexicalisées, C. Moussy s'attarde sur l'analyse de *caput*, qui peut signifier « la tête » d'un arbre³⁶, mais aussi « la souche » d'un arbre³⁷, ce qui l'amène à

³⁶ Voir e.g. Virg. *Aen.* 9, 680-681.

³⁷ Voir e.g. Col. 3, 18, 6, appliqué à la vigne.

distinguer les deux sémèmes suivants : /extrémité/ + /supériorité/ + /verticalité/ vs /extrémité/ + /infériorité/ + /verticalité/³⁸. *Caput* peut également désigner aussi bien la source d'un fleuve, d'un cours d'eau³⁹ que son embouchure⁴⁰, même si cette dernière acception est moins attestée. Dès lors, C. Moussy propose, respectivement, les deux sémèmes suivants : /extrémité/ + /origine/ + /horizontalité/ vs /extrémité/ + /issue/ + /horizontalité/⁴¹. Là encore, la distinction s'opère sur un seul sème, le deuxième. L'exemple de *caput* nous semble particulièrement intéressant en ce qu'il s'agit d'un énantiosème avec une application à deux référents distincts. L'antonymie interne du mot dans ces emplois métaphoriques est ainsi actualisable dans deux expressions inverses de l'extrémité⁴², sur deux plans distincts (verticalité vs horizontalité).

C. Moussy (1996b) cite également le terme *hospes*, assez bien connu pour son antonymie interne ; il propose alors les deux sémèmes suivants : « celui qui donne / reçoit l'hospitalité ». La différence résiderait ainsi dans un trait sémique, qui porte cette fois sur les verbes *donner* vs *recevoir* qui sont tous deux en relation converse (*A donne à B / B reçoit de A*). Il mentionne d'autres lexèmes latins qui présentent une telle énantiosémie, tels *mātūrus* « qui se produit de bonne heure », mais également « qui arrive à son plein développement, qui est mûr », soit « vieux, âgé »⁴³ ; *altus* « haut », « profond » qui correspond à l'opposition directionnelle verticale, sur une échelle qui dépasse le repère moyen que serait le sol.

Si les exemples d'énantiosèmes relèvent plutôt de la catégorie nominale, C. Moussy (1996b) fournit aussi quelques exemples de verbes, comme *dēpudet*, qui peut signifier « ne plus avoir honte » (e.g. *Ov. H. 4, 155, Aug., Conf. 8, 2*) mais aussi « avoir honte » (e.g. *Vell. 2, 73, 3, Apul. M. 10, 29*). Précisément, C. Moussy se montre toujours

³⁸ C. MOUSSY (1989 : 311).

³⁹ Voir e.g. *Plaut. Trin. 940*.

⁴⁰ Voir e.g. *Caes. G. 4, 10, 5*.

⁴¹ C. MOUSSY (1989 : 312).

⁴² Ces emplois métaphoriques existent en regard d'orthonymes : pour le sens de « source », *fons* ; pour « embouchure », *ostium* (par catachrèse) ; pour « cime », *fastigium* ; pour « souche », *stirps*. En l'espèce, aucun cas d'énantiosémie pour ces lexèmes.

⁴³ C. MOUSSY (1998 : 111). Dans le cadre d'une distinction polaire, il y a lieu de signaler en outre l'emploi fréquent des comparatifs : e.g. *iūniōres* vs *māiōres* et *minōres* vs *māiōres*.

sensible à l'homologie entre la morphologie et la sémantique, qu'il associe à d'autres éléments comme la polysémie des préverbes :

C. Moussy (1998 : 115) : « Ce qui complique aussi l'appréciation de la valeur du préverbe *de-*, c'est qu'un même verbe préverbé peut être polysémique en composant des valeurs différentes du préverbe : ainsi le verbe *deformare* peut signifier "donner une forme" et il est alors synonyme du verbe *formare*, mais il peut vouloir dire aussi parfois "déformer, défigurer", et il est alors antonyme de *formare* ».

Mieux, *in fine*, *dēformāre* constitue sans doute plutôt un énantiosème que deux homonymes comme le propose le dictionnaire Gaffiot. Si C. Moussy signale qu'il est rare que des préverbés en *dē-* proposent deux sens antonymiques, il rappelle toutefois son étude sur les sens de *dēprecārī*, parmi lesquels il met en avant trois significations : « adresser des prières *avec insistance* » (valeur augmentative de *dē-*), « s'efforcer *de détourner* par des prières » (valeur d'éloignement de *dē-*), « maudire » (valeur d'inversion de *dē-*)⁴⁴. Conformément à l'analyse sémique, il propose alors : « adresser / des paroles / *de prière* » en regard de « adresser / des paroles / *d'imprécation, de malédiction* ». Cependant, conformément à son souci du sentiment du locuteur et de l'approche synchronique du latin par des locuteurs natifs, il rappelle l'analyse proposée par Aulu-Gelle (Gell. 7, 16), qui rapproche cet emploi de « maudire » d'un sens qui serait bien attesté pour *dēprecor*, à savoir « écarter ».

5.2. Une forme d'antonymie parmi d'autres

Dans un article consacré aux différentes formes d'ambiguïté linguistique, C. Moussy (2007 : 59-60) rappelle un passage essentiel de la littérature antique consacrée à l'énantiosémie, à savoir un chapitre d'Aulu-Gelle dans les *Nuits attiques* :

Gell. 12, 9 : *Est plurifariam uidere atque animaduertere in ueteribus scriptis pleraque uocabula, quae nunc in sermonibus uulgi unam certamque rem demonstrant, ita fuisse media et communia ut significare et capere possent duas inter se res contrarias. Ex quibus quaedam satis nota sunt, ut « tempestas », « ualetudo », « facinus », « dolus », « gratia », « industria ». Haec enim fere uulgatum est et ancipitia esse et utroqueuersus dici posse. « Periculum » etiam et « uenenum » et*

⁴⁴ Voir C. MOUSSY (1998 : 116). Sur l'ensemble des emplois de *dēprecārī*, voir C. MOUSSY (1991a).

« *contagium* » *non, uti nunc dicuntur, pro malis tantum dicta esse multum exemplorum huiusmodi reperias.*

« Il est loisible de voir et considérer, en plusieurs endroits des écrits anciens, que de très nombreux termes qui désignent de nos jours une seule réalité bien définie dans les conversations ordinaires, étaient des termes équivoques et ambigus, qui pouvaient signifier et renfermer deux réalités contradictoires. Parmi ces termes, certains sont assez bien connus, tels "aléa", "santé", "agissement", "astuce", "bienfait", "zèle". Effectivement, il est connu que ces termes sont ambigus et peuvent être employés dans un sens ou le sens opposé. "Embûche" également, ainsi que "drogue" et "contagion", à la différence d'aujourd'hui, n'étaient pas employés seulement en mauvaise part : on saurait trouver nombre d'exemples similaires ».

Aulu-Gelle réunit en l'espèce plusieurs énantiosèmes dont l'opposition est du type contradictoire, comme le donne à entendre le syntagme *pro malis* « en mauvaise part ». Selon C. Moussy (2007 : 59), Aulu-Gelle comprend alors *grātia* dans la liste des *uerba ancipitia* dans son emploi ambigu pour désigner la faveur⁴⁵ :

« soit la faveur prise en bonne part, soit, dans le domaine judiciaire, la faveur excessive, la partialité, emploi où *gratia* peut être parfois regroupé avec *inuidia*, sans qu'il n'y ait plus d'opposition entre les termes ».

À vrai dire, l'analyse sémantique est plus riche encore, comme le souligne C. Moussy (2006 : 637) en évoquant le parallèle d'ambiguïté diathétique au sein de cette paire antonymique *grātia / inuidia* :

« Cicéron préférerait désigner par *inuidientia* le sentiment d'envie, de jalousie parce que *inuidia* lui paraît un terme équivoque, dans la mesure où ce substantif peut présenter tantôt un sens "actif" (désignant alors l'hostilité, la jalousie manifestée par quelqu'un), tantôt un sens "passif" (désignant cette fois l'hostilité subie par quelqu'un, l'impopularité). De même, l'antonyme d'*inuidia*, qui est alors *gratia*, peut s'appliquer à la faveur, la bienveillance que l'on témoigne à quelqu'un (sens que l'on peut appeler "actif") ou bien à la faveur dont on est l'objet (sens "passif" qui regroupe les acceptations d'amitié, de crédit et d'influence) ».

Cet exemple est particulièrement remarquable puisqu'il associe une forme d'énantiosémie à une antonymie contradictoire : chaque terme présente dans son sémantisme deux sens en relation sémantique d'antonymie converse, et chacun des deux lexèmes peut

⁴⁵ E.g. Quint. *I. O.* 2, 17, 28.

être opposé à l'autre. Cette particularité pourrait expliquer l'évolution même de la locution *invidiam facere* de « susciter un reproche » à « faire un reproche »⁴⁶ en regard de la locution *grātiā facere* qui peut avoir le sens de « faire grâce », « pardonner », sans avoir à recourir nécessairement à une explication interlinguistique avec le grec διαβολή. C. Moussy (2006 : 642) écrit alors :

« *Invidiam facere*, "faire reproche" (à quelqu'un), "accuser" (quelqu'un) apparaît comme l'antonyme de *grātiā facere*, "pardonner". L'antonymie de *gratia* désignant la "faveur" manifestée à quelqu'un et d'*invidia*, "jalousie", "hostilité" a pu favoriser l'emploi d'*invidiam facere* dans une acception opposée à celle de *grātiā facere*, "faire grâce", "pardonner", et permet d'expliquer la genèse de cette nouvelle signification de l'expression où *invidia* désigne le "reproche" ».

Pour en revenir au passage d'Aulu-Gelle, ainsi que le signale C. Moussy, l'érudit ne semble pas considérer le contexte qui peut permettre de lever l'ambiguïté, mais le mot pour ainsi dire en langue, comme potentiellement énantiosémique. Or, l'ambiguïté du terme peut être levée dans un syntagme – comme *bona ualētūdo* « bonne santé » au regard de *ualētūdo* « état de santé (bon ou mauvais) » – ou dans le contexte proche : un nom verbal comme *metus* peut présenter une ambiguïté entre « crainte (suscitée) » et « crainte (éprouvée) » observable dans la combinatoire sémantico-syntaxique d'un génitif subjectif ou objectif, mais le contexte permettra ordinairement de lever l'ambiguïté. Il nous semble particulièrement intéressant dans le passage d'Aulu-Gelle d'envisager la dimension diachronique qui est proposée du phénomène d'énantiosémie, qui apparaît ainsi comme une situation plus instable et, en l'espèce, pour ainsi dire évacuée au profit d'une spécialisation de sens entre les deux signifiés énantiosémiques. Par ailleurs, y compris dans la synchronie où coexistaient deux sens antonymiques pour le même lexème, une distinction fréquentielle est signalée par Aulu-Gelle (*frequens, infrequens, ūsitātius*), qui laisse préjuger que l'ambiguïté pouvait parfois être relative puisque les locuteurs devaient percevoir majoritairement l'importance d'un signifié sur l'autre⁴⁷.

C. Moussy (2007) revient sur un autre passage des *Nuits attiques* où Aulu-Gelle emploie un vocabulaire proche, notamment *anceps significātiō* « signification équivoque », mais aborde plutôt les

⁴⁶ C. MOUSSY (1966 : 296-300).

⁴⁷ Soit l'intérêt du sentiment du locuteur sur la dissymétrie d'emploi entre le sens avec diathèse active et avec diathèse passive.

oppositions diathétiques cette fois⁴⁸. En l'occurrence, en IX, 12, Aulu-Gelle envisage ainsi des lexèmes comme *inuidiōsus* « qui envie » (diathèse active) et « qui est envié » (diathèse passive). L'ensemble du chapitre est consacré à des termes qui présentent les deux diathèses : des adjectifs comme les dérivés en *-ōsus* (*suspīciōsus*, *grātiōsus*...), comme *infestus* ; des substantifs comme *metus* et *iniūria*.

Enfin, un dernier extrait d'Aulu-Gelle mérite d'être cité : le chapitre 9 du livre IV des *Nuits attiques*. C. Moussy (1966 : 400) en avait mentionné une partie pour reprendre l'analyse qui est faite du terme *grātia* et non pas sur l'énantiosémie même. Or, Aulu-Gelle y revient sur des mots de signification ambiguë, réunissant dans ce chapitre plusieurs types d'antonymes. La famille lexicale de *dīuersus* est alors utilisée : dès le titre, Aulu-Gelle parle de *diuerticula significatio [istius] uocabuli* pour soulever la question de l'évolution du sens (« *in quae diuerticula significatio istius uocabuli flexa sit* »). Plus loin dans ce chapitre, il emploie le syntagme verbal *dīuersum significāre* pour désigner le fonctionnement des énantiosèmes, en l'espèce de *religiōsus* qui peut signifier « sinistre » ou « majestueux » dans une opposition qui s'entendrait par l'impression produite sur le fidèle, entre les *diēs religiōsī* et les *dēlūbra religiōsa*. L'opposition sémantique des deux emplois est alors soulignée par la récurrence du même vocabulaire avec l'adjonction d'une négation grammaticale :

Gell. 4, 9, 5-7 : « *Religiosi* » enim « *dies* » dicuntur tristi omine infames inpeditive, in quibus et res diuinas facere et rem quampiam nouam exordiri temperandum est (...). Idem tamen M. Tullius in oratione de accusatore constituendo « *religiosa delubra* » dicit non ominosa nec tristia, sed maiestatis uenerationisque plena.

« On appelle "jours religieux" des jours qui, en raison d'un présage sinistre, sont décriés et empêchés, durant lesquels il est meilleur de reporter les célébrations divines et l'inauguration de quelque nouvelle affaire (...). Cependant, Cicéron lui-même, dans un discours consacré au choix de l'accusateur, parle de "temples religieux", non pas au sens de "de mauvais augure", ou "sinistres" mais "emplis de majesté et de révérence" ».

La référence faite à Cicéron est doublement intéressante par l'autorité conférée par l'illustre orateur, mais également par le double exemple repris à une même synchronie. De fait, dans nombre d'exemples énantiosémiques, Aulu-Gelle ne manque pas de souligner la dissymétrie fréquentielle entre les deux termes et souvent

⁴⁸ C. MOUSSY (1966 : 148) rappelle l'importance des termes à double diathèse en latin, suivant en cela les analyses de E. WISTRAND (1941).

l'effacement historique de l'un des deux sens au profit de l'autre⁴⁹. Il s'agirait en substance d'une situation instable d'antonymie, ce qui nous ferait rejoindre la qualification de « cas-limite » proposée par C. Moussy.

6. CONCLUSION

Les travaux de C. Moussy consacrés à l'antonymie en latin ont abordé les principales difficultés liées à l'étude linguistique de cette relation sémantique, tout en proposant avec toute la prudence nécessaire des hypothèses sur la constitution de ces antonymes – tant d'un point de vue lexical que sémantique –, sur la perception que les locuteurs avaient de ces oppositions inscrites en langue, mais aussi créées en discours. Ainsi que l'écrivait C. Moussy, il est loisible de penser alors que « (...) dans l'expression de l'antonymie la langue ne recherche pas avant tout la clarté » (Moussy 1996b : [152]⁵⁰).

Pour mener à bien ses travaux, C. Moussy est parti des paires antonymiques les plus usuelles pour réserver l'essentiel de ses études aux cas notables ou complexes : vocabulaire abstrait (*grātia* ; *inuidia...*), emplois métaphoriques engageant l'antonymie (*caput*), antonymie contextuelle (e.g. *sermō* / *contentiō*) et antonymie interne (e.g. *hospes*).

La connaissance que C. Moussy avait de l'Antiquité tardive lui a permis de prêter une attention particulière à l'évolution des antonymes latins, entre formations de nouveaux antonymes ou encore déshérence de certains emplois, comme pour le préverbe *re-* inverseur.

Dans la continuité des travaux de C. Moussy et des études sur l'antonymie, il serait notamment possible de s'attacher à l'étude discursive de la sélection des paires antonymiques là où plusieurs antonymes sont possibles, dans un même contexte de production : nous songeons ici à la paire antonymique *sapiens* / *insipiens* en regard de *sapiens* / *stultus*. Il serait ainsi loisible d'envisager l'aspect de « préférence sémantique » dans un couple d'antonymes ainsi que le

⁴⁹ Pour cet énantiosème, Aulu-Gelle cite volontiers une étymologie de Masurius Sabinus qui rapproche *religiōsus* de *relinquere*, ce qui motiverait les deux emplois, selon les contextes distincts : « *Religiōsus* s'applique à ce qui est écarté et séparé de nous à cause de son caractère sacré, et vient de *relinquere* (...) » (*apud* Gell. 4, 9, 8). Le recours savant à l'étymologie (très discutable, dans les faits) permet de percevoir une réflexion des locuteurs sur une forme de polysémie troublante, sans doute parce que, dans la même synchronie, deux sens contradictoires ou contraires sont analysables dans un même lexème.

⁵⁰ Formule reprise dans C. Moussy (1998 : 118).

suggérait J. Lyons (1978 : 223). La notion d'« oppositions croisées » qu'avait développée, pour le grec ancien, J.-L. Perpillou (1992) et qu'aimait à citer C. Moussy mériterait sans doute aussi un examen précieux pour poursuivre notre connaissance et compréhension du fonctionnement de l'antonymie en latin.

RÉFÉRENCES

BADER, Françoise, 1962, *La formation des composés nominaux du latin*, Paris, Les Belles Lettres.

BRACHET, Jean-Paul, 1999, « Les emplois de *extra* et *intra* », *Revue de philologie*, 73-2, 191-207.

BRACHET, Jean-Paul, 2000, *Recherches sur les préverbes dē- et ex- du latin*, Bruxelles, Latomus.

COSERIU, Eugenio, 1975, « Vers une typologie des champs lexicaux », *Cahiers de Lexicologie*, 27, 30-51.

GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle, 1976, « *Déboiser* et *déboutonner* : remarques sur la construction du sens des verbes dérivés par *dé-* », *Grammaire transformationnelle : Syntaxe et lexique*, 93-138.

GAVOILLE, Laurent, 2015, « *Contentio* et les noms latins de la polémique dans l'épistolaire », in : É. Gavoille & F. Guillaumont (dir.), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, P.U. François-Rabelais, 33-49 [article consulté en ligne].

GREIMAS, Algirdas Julien, 1966, *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.

IMBS, Paul, 1970, « Note sur la structure lexicale immanente du français », *Le Français moderne*, 38,4, 469-484.

KLEIBER, Georges, 2004 [1990¹], *Sémantique du prototype*, Paris, PUF.

LYONS, John, 1970 [1968¹], *Linguistique générale*, traduit par D. Robinson & F. Dubois-Charlier, Paris, Larousse.

LYONS, John, 1978 [1977¹], *Éléments de sémantique*, traduit par J. Durand, Paris, Larousse.

MARTIN, Robert, 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase. Éléments pour une théorie sémantique*, Paris, Klincksieck.

MARTIN, Robert, 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

MOUSSY, Claude, 1966, *Gratia et sa famille*, Paris, PUF.

-1989, « Les métaphores lexicalisées et l'analyse sémique », in : M. Lavency & D. Longrée (dir.), *Actes du v^e Colloque international de Linguistique latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 309-319.

-1991a, « À propos de Catulle (44, 18 et 92, 3) : les sens du verbe *deprecor* », *Revue des Études Latines*, 69, 70-85.

-1991b, « La structure du signifié : utilité et limites de l'analyse en traits pertinents (avec applications au latin) », in : R. Coleman (ed.), *New Studies in Latin Linguistics*, Amsterdam – Philadelphia, J. Benjamins, 63-73.

-1992, « La polysémie du verbe *litare* », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 87-1, 121-146.

-1994, « *Credibilis, probabilis, uerisimilis* dans le vocabulaire de la rhétorique », in : C. Moussy (dir.), *Les problèmes de la synonymie en latin*, Paris, PUPS, 173-186.

-1996a, « *Oratio, sermo, contentio* », in : J. Dangel & C. Moussy (dir.), *Les structures de l'oralité en latin*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne (PUPS), 35-44.

-1996b, « Les problèmes de l'antonymie en latin », in : A. Bammesberger & F. Heberlein (eds), *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, Heidelberg, C. Winter, 473-486.

-1997, « La polysémie du préverbe *re-* », *Revue de philologie*, 71-2, 227-242.

-1998, « L'antonymie lexicale en latin », in : P. Valentin & M. Fruyt (dir.), *Lexique et cognition*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne (PUPS), 109-120.

-1999, « Les vocables latins servant à désigner le sens et la signification », in : M. Baratin & C. Moussy (dir.), *Conceptions latines du sens et de la signification*, Paris, PUPS, 13-27.

-2000, « La création lexicale par antonymie », in : M. Fruyt & C. Nicolas (dir.), *La création lexicale*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne (PUPS), 51-59.

-2006, « *Invidiam facere*. Un problème de polysémie », in : J. Champeaux & M. Chassignet (dir.), *Aere perennius. Hommage à Hubert Zehnacker*, Paris, PUPS, 637-642.

-2007, « *Ambiguus, ambiguitas, anceps, utroqueuersus* dans le vocabulaire de l'ambiguïté », in : C. Moussy & A. Orlandini (dir.), *L'ambiguïté en Grèce et à Rome. Approche linguistique*, Paris, PUPS, 57-64.

-2008, « Quelques emplois parallèles de *opus* et de *necesse* », in : C. Brunet (dir.), *Des formes et des mots chez les Anciens. Mélanges offerts à Danièle Conso*, Besançon, P.U. Franche-Comté, 143-151.

-2010, *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan.

NYCKEES, Vincent, 1998, *La sémantique*, Paris, Belin.

PERPILLOU, Jean-Louis, 1992, « Oppositions croisées », in : F. Létoublon (ed.), *La langue et les textes en grec ancien. Actes du colloque Pierre Chantraine*, Amsterdam, J. C. Gieben, 273-280.

POHL, Jacques 1970, « Remarques sur les antonymes », *Mélanges Maurice Cohen*, La Hague, Paris, 185-192.

RASTIER, François, 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.

RASTIER, François, 1988, « Microsémantique et syntaxe », *L'information grammaticale*, 37, 8-13.

SAPIR, Edward, 1968, « La gradation : recherches sémantiques », *Linguistique*, 207-248.

STATI, Sorin, 1979, *Sémantique des adjectifs : essai d'analyse componentielle appliquée aux langues romanes*, Saint-Sulpice-de-Favières, Jean-Favart ; diffusion Masson (Paris).

VAN OVERBEKE, Maurits, 1975, « Antonymie et gradation », *Linguistique* 11, 135-154.

WIERZBICKA, Anna, 1972, *Semantic Primitives*, trad. A. Wierzbicka & J. Besemeres, Francfort, Athenäum.

WISTRAND, Erik, 1941, *Über das Passivum*, Göteborg, Wettergren och Kerber.

Pour citer cet article : Pedro Duarte, « L'antonymie en latin dans les travaux de Claude Moussy », *Revue de Linguistique latine du centre Ernout. De Lingua Latina* n° 20, Décembre 2020, pages 13-41.